



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/7/Rev.1
15 décembre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Troisième réunion

Curitiba, Brésil, 13-17 mars 2006

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF SUR L'ADMINISTRATION DU PROTOCOLE ET SUR LES QUESTIONS BUDGETAIRES

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

Contexte

1. Lors de sa première réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, (COP/MOP-1), avait adopté un budget-programme pour les coûts spécifiques des services du Secrétariat et du programme d'activités de sécurité biotechnologique du Protocole de Cartagena pour la période biennale 2005-2006. Au paragraphe 15 de la décision BS-I/10, il a été demandé au Secrétaire exécutif de rendre compte, à la deuxième Réunion des Parties, sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement jugé nécessaire au budget-programme pour la période biennale 2005-2006. Le Secrétaire exécutif a été également invité à réviser le système de classification des postes d'administrateurs en prévention des risques biotechnologiques et d'en rendre compte à la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

2. En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif a rédigé un rapport préliminaire sur l'administration du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et l'exécution des fonds d'affectation spéciale du Protocole pour la période biennale 2005-2006 (UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/7) ; ce rapport a été ensuite présenté à la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

* UNEP/CBD/BS/COP-MOP/3/1.

/...

3. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a examiné le rapport, pris note des recettes et de l'exécution du budget puis a invité toutes les Parties au Protocole, qui ne l'ont pas encore fait, de verser le plus tôt possible leurs contributions au budget permanent (Fonds BG), au titre de la période biennale 2005-2006 ; elle a également exhorté toutes les Parties et les Etats qui ne sont pas encore Parties au Protocole, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources de financement, à contribuer aux fonds d'affectation spéciale volontaires (Fonds BH et BI) relevant du Protocole (décision BS-II/7).

4. En outre, au paragraphe 14 de la décision BS-I/10, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole avait invité, lors de sa première réunion, le Secrétaire exécutif à inclure, dans le budget proposé pour la période biennale 2007-2008, deux alternatives fondées sur:

a) maintenir le budget permanent à son niveau de 2005-2006 (ex. : à 0% de croissance nominale et à 0% de croissance réelle); et

b) augmenter le budget permanent de 5% de croissance nominale par rapport au niveau de 2005-2006.

5. Le présent document a été préparé par le Secrétaire exécutif en réponse à cette demande. Il met à jour l'information présentée précédemment au document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/2/7 et met en exergue l'exécution financière et administrative du Programme d'activités au titre de la prévention des risques biotechnologiques depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties au Protocole. Ce document est à lire avec la note du Secrétaire exécutif sur la proposition de budget pour le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique pour la période biennale 2007-2008 (UNEP/CBD/COP/8/28 et UNEP/CBD/COP/8/28/Add.1).

6. Le document se divise en cinq sections, à savoir:

a) La Section I est consacrée aux recettes et à l'exécution du budget de la période biennale 2005-2006 pour trois fonds d'affectation spéciale du Protocole que la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, (COP/MOP-1) avait créés (cf. décision BS-1/10, paragraphe 2 : le Fonds général d'affectation spéciale pour le Budget programme permanent du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (**Fonds BG**); le Fonds d'affectation spéciale volontaire des contributions supplémentaires volontaires en soutien aux activités approuvées du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (**Fonds BH**) et le Fonds d'affectation spéciale volontaire destiné à faciliter la participation des Parties au processus du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (**Fonds BI**). Les dépenses chiffrées, fournies ici au titre de la période biennale 2005-2006, ne concernent que la première année de la période biennale 2005-2006. Cette section comporte également un rapport sur les engagements annoncés au Fonds BG pour l'année 2006;

(b) La section II du présent document traite du personnel et d'autres questions administratives. Elle rend compte des progrès accomplis dans le classement, les annonces et les pourvois des postes approuvés au titre du Protocole ;

(c) La section III présente les besoins en personnel et les options budgétaires du Protocole pour la période biennale 2007-2008;

(d) À la section IV figurent les facteurs clé et les scénarios pris en compte lors de la préparation du budget 2007-2008;

(e) Quant à la section V, elle est consacrée aux éléments d'un projet de décision à soumettre à la Réunion des Parties sur le thème de l'administration du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et du budget de son Fonds d'affectation spéciale.

7. En annexe à la présente note, on trouvera les tableaux suivants:

- (a) L'état des cotisations aux Fonds d'affectations spéciales BG, BH et BI au 31 décembre 2005 (annexes I-III);
- (b) La situation des Fonds d'affectations spéciales BH et BI au 31 décembre 2005 (annexes IV – V);
- (c) Le barème actuel des cotisations pour la période 2005-2006 (annexe VI).

I. RECETTES ET EXÉCUTION DU BUDGET 2005-2006

8. L'état des cotisations aux trois fonds d'affectation spéciale, au 31 décembre 2005, est traité aux annexes I-III ci-dessous.

A. *Fonds général d'affectation spéciale du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (Budget permanent ou Fonds BG)*

1. *Recettes et exécution du budget en 2005*

(i) *Budget de 2005*

9. Par sa décision BS-I/10, la Conférence des Parties avait approuvé un budget-programme permanent de 2 166 500 \$US, au titre de l'année 2005, pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Sur ce montant, 2 001 500 \$US devaient être versés par les Parties suivant le barème prévu à l'annexe de la décision BS-I/10 et 165 000 \$US devaient être prélevés sur les cotisations du pays hôte, comme suit:

Source de financement	2005
Parties au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	2 001 500 \$US
Pays hôte	165 000 \$US
Total	2 166 500 \$US

(ii) *Contributions pour 2005*

10. Au 31 décembre 2005, les contributions au Fonds BG, au titre de 2005, s'élevaient à 2 068 261 \$US et réparties comme suit:

Paiements anticipés pour 2005 reçus en 2004	365 646 \$US
Contributions pour 2005 reçues en 2005	1 537 615 \$US
Contribution du Gouvernement hôte	165 000 \$US

Total 2 068 261 \$US

11. Ainsi, les contributions versées au titre de 2005, à la date du 31 décembre 2005, représentaient 95% du budget permanent total approuvé pour l'année concernée par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, lors de sa première réunion.

12. Cette somme représente les cotisations, versées intégralement ou partiellement, par 62 Parties (ou 50% du nombre total des Parties à la Convention).

13. Le tableau 1 ci-dessous montre les versements cumulatifs faits mensuellement au Fonds BG pendant l'année 2005. A la fin du premier trimestre 2005, seuls 794 518 \$US avaient été reçus au titre de paiements pour l'année (soit 39% de la somme promise pour 2005).

Tableau 1: Contributions cumulatives, mois par mois, au Fonds BG pour l'année 2005

Mois	Contributions reçues pour 2005 (\$ US)	% des contributions fixées au titre de 2005	Contributions reçues pour 2006* \$ US	% des contributions fixées au titre de 2006
Janvier	573 068	28%	1 014 305	59%
Février	610 589	30%		
Mars	794 518	39%		
Avril	901 446	44%		
Mai	966 160	47%		
Juin	1 430 899	70%		
Juillet	1 752 443	85%		
Août	1 759 075	86%		
Septembre	1 881 971	92%		
Octobre	1 890 754	92%		
Novembre	1 902 608	93%		
Décembre	1 903 854	93%		

* au 31 décembre 2005

(iii) Dépenses en 2005

14. Les engagements et les dépenses directs en 2005 (y compris les coûts d'appui au programme), au 31 décembre 2005, se sont élevés à 1 404 079 \$US.

15. Pour l'exercice 2005, ce montant équivaut à environ 70% du montant total approuvé par la Conférence des Parties au titre des activités du Fonds BG, en 2005, conformément à sa décision BS-1/10. Le faible montant des dépenses est dû à divers facteurs dont la vacance du poste des Affaires juridiques pour la seconde moitié de 2005 et le fait aussi que la réunion du Groupe de travail spécial sur l'Article 18 a duré trois jours au lieu des cinq jours prévus initialement au budget.

16. Les engagements et les dépenses 2005, au montant de 1 404 079 \$US, représentent 68% du total des contributions reçues en 2005 (2 068 261 \$US), à la date du 31 décembre 2005. Cette somme constitue environ 45% des recettes totales réelles disponibles en 2005 (3 102 580 \$US) (contributions reçues pour 2005 ainsi que pour d'autres années à venir).

17. La ventilation des dépenses par poste budgétaire, pour 2005, est fournie au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Dépenses du Fonds BG en 2005 par poste budgétaire

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget approuvé (\$US)</i>	<i>Engagements/ Dépense</i>	<i>Pourcentage de (sans le fonds de réserves de fonctionnement):</i>		
			<i>Budget approuvé par la COP</i>	<i>Contributions réelles reçues pour 2005</i>	<i>Recettes reçues en 2005*</i>
Dépenses de personnel	553 300	479 327	87		
Consultants/sous-traitants	25 000	8 192	33		
Voyages en mission	60 000	26 046	43		
Coûts des services de conférence	895 000	610 834	68		
Réunions	213 500	118 169	55		
<i>Coûts d'appui au programme (CAP)</i>	227 100	161 531	71		
<i>Total partiel</i>	1 973 900	1 404 079			
<i>fonds de réserves de fonctionnement (5%)</i>	192 600	0			
<i>Total</i>	2 166 500	1 404 079	71	68	45

* Dont les fonds reçus en 2005 pour les années à venir.

18. Comme indiqué plus haut, près de 45% du total des recettes réelles reçues en 2005 ont été dépensés la même année. Ces recettes comprennent également les sommes versées au Fonds d'affectation spéciale, non seulement en 2005 mais également les sommes versées en 2005 au titre des engagements concernant d'autres années futures. Ces dépenses sont affichées au tableau 2 en pourcentage des contributions reçues pour 2005 et en pourcentage des recettes totales disponibles.

Coûts du personnel

19. Au 31 décembre 2005, deux des trois postes d'administrateurs approuvés et les deux postes des services généraux, financés sur le budget permanent (Fonds BG), ont été pourvus, donnant ainsi un taux global de 80% de postes approuvés qui ont été pourvus et régularisés. Comme on le voit au tableau 2, les dépenses de personnel se sont élevées à 479 327 \$US, soit 87% du montant total prévu sous cette ligne budgétaire.

20. La situation en matière de dotation en personnel au niveau du Secrétariat est fournie trimestriellement par le biais d'un Rapport trimestriel posté sur le site Internet du Secrétariat. Une description détaillée de l'affectation du personnel se trouve à la section II de ce document.

Consultants et sous-traitants

21. Un consultant a été recruté durant l'année 2005 pour aider à la préparation de documents pour la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation dans le contexte du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Voyages en mission

22. Les frais de déplacement en mission, en 2005, sont inférieurs aux prévisions. Ceci est dû principalement aux économies réalisées lorsque les frais de voyage sont pris en charge par les organisations invitantes. Le personnel du Secrétariat représente le Protocole à diverses réunions et manifestations alors que les déplacements du personnel à des événements organisés par d'autres organisations sont l'une des meilleures façons pour arriver à des synergies et à des programmes de travail intégrés.

Coûts des services de conférence

23. Pour l'année 2005, les coûts des services de conférence ont été inférieurs aux prévisions. Ceci est dû à la réduction, de cinq à trois jours, de la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 18 ainsi qu'aux économies faites grâce à la tenue de la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole juste après celle du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation.

Réunions

24. Les dépenses de réunion ont été inférieures aux prévisions initiales en raison du fait que le Comité sur la conformité et le Groupe de liaison sur la prévention des risques biotechnologiques ont tenu moins de réunions que prévu.

3. *Recettes prévues et exécution du budget en 2006*

(i) *Budget « 2006 »*

25. Par sa décision BS-1/10, la Conférence des Parties avait approuvé un budget-programme permanent de 1 878 700 \$US, au titre de l'année 2006, pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Sur ce total, 1 713 700 \$US devaient être payés par les Parties suivant le barème figurant en annexe de la décision BS-1/10 et 165 000 \$US devaient provenir de la cotisation du pays hôte, comme suit:

Source de financement	2006 (\$ US)
Parties au Protocole	1 713 700
Pays hôte	165 000
Total	1 878 700

(ii) *Contributions pour 2006*

26. Au 31 décembre 2005, les contributions versées au Fonds BG, au titre de l'exercice 2006, ont atteint un total de 1 034 319 \$US, comme suit:

Paiements anticipés pour 2006 reçus en 2005	1 034 319 \$US
Total	1 034 319 \$US

Pourcentage des contributions fixées de 2006 réglées au 31 décembre 2005 – 60%

27. Ce montant représente les contributions versées en totalité ou en partie par 44 Parties (ou 35% du nombre total des Parties à la Convention).

(iii) *Engagements en 2006*

28. Un montant total de 1 795 502 \$US a été engagé au titre de l'exercice 2006. Cette somme représente 96% des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour l'année en question (1 878 700 \$US) (cf. tableaux 7 et 8 ci-dessous). 165 000 \$US proviendront de la contribution du gouvernement hôte et le solde (1 713 700 \$US) sera financé par les contributions fixées au Fonds BG. Au 31 décembre 2005, seuls 1 034 319 \$US, en contributions fixées, ont été versés à l'avance pour 2006.

Tableau 3. Engagements au Fonds BG en 2006 (par poste budgétaire)

Poste budgétaire	Budget approuvé (\$US)	Engagements (\$ US)	Pourcentage du budget approuvé
Dépenses de personnel (dont le personnel temporaire, heures supplémentaires et formation)	569 100	551 100	97
Consultants/sous-traitants	25 000	0	0
Voyages en mission	60 000	60 000	100
Coûts des services de conférence	431 000	431 000	100
Réunions	577 500	546 840	95
Coûts d'appui au programme	216 100	206 562	96
Total	1 878 700	1 795 502	96

29. Les engagements pris pour 2006 sont basés sur les approbations annoncées lors de la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

B. Fonds d'affection spéciale pour les contributions supplémentaires volontaires en soutien aux activités approuvées du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Fonds BH)

30. Les contributions au Fonds BH sont destinées à des activités précises en 2005 et 2006. Un montant total de 542 118 \$US a été approuvé au titre du Fonds BH lors de la première réunion de la Conférence des Parties pour l'exercice 2005 et 282 500 \$US pour l'exercice 2006. Au 31 décembre 2005, le Secrétariat a reçu des engagements de contribution aux activités supplémentaires approuvées, soit un total de 354 602 \$US en 2005 (ou 65% du montant approuvé dans le budget), et sur lesquelles contributions 248 783 \$US ont déjà été versés (cf. annexe II).

31. Un total de 126 133 \$US (sans inclure les coûts d'appui au programme) a été dépensé ou engagé, en 2005, pour les activités supplémentaires approuvées, dont:

<i>Activité</i>	<i>Dépense (\$ US)</i>	<i>Nombre de participants financés</i>
Coûts des services de conférence	88 341 \$US	S.O.
Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques relevant du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Rome (Italie) 15-18 novembre 2005	37 792 \$US	12

C. Fonds d'affection spéciale volontaire pour faciliter la participation de Parties au processus du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (Fonds BI)

32. Les contributions au Fonds BI sont réservées à des réunions précises en 2005 et 2006. Un total de 1 672 400 \$US a été approuvé au titre du Fonds BI par la première réunion de la Conférence des Parties pour 2005 et 1 672 400 \$US pour 2006. Au 31 décembre 2005, le Secrétariat a reçu des annonces d'engagement totalisant 810 572 \$US en 2005 (48% du total approuvé pour 2005), sur lesquelles la somme de 791 739 \$US a déjà été payée. On trouvera à l'annexe III l'état des paiements au Fonds BI par rapport au budget approuvé par la première réunion de la Conférence des Parties.

33. Les dépenses allouées pour couvrir les frais de participation, de 193 participants de Parties éligibles au soutien financier, aux réunions ci-dessous tenues en 2005, se sont élevés à 449 337 \$US (les coûts d'appui au programme n'y sont pas inclus):

<i>Réunion</i>	<i>Dépense (\$ US)</i>	<i>Nombre de participants pris en charge</i>
Groupe spécial d'experts techniques sur les conditions d'identification d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés (Article 18.2 a)) Montréal (Canada) 16-18 mars 2005	140 956 \$US	45
Première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, Montréal (Canada) 25-27 mai	176 666 \$US	64

2005		
Deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Montréal (Canada) 30 mai – 3 juin 2005	181 962 \$US	84

34. Au 31 décembre 2005, des annonces d'engagement de l'ordre de 18 833 \$US, au Fonds BI, n'ont pas été honorées.

35. Il est à espérer que des contributions suffisantes seront reçues de Parties donatrices afin de faciliter la participation d'au moins un délégué, de chacun des 106 pays éligibles qui sont des Parties en développement ou à économies en transition, à la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (MOP-3), qui se tiendra à Curitiba (Brésil) du 13 au 17 mars 2006. Cependant, pour garantir cette participation, des contributions/annonces de contributions supplémentaires doivent être faites au Fonds BI en 2006.

II. PERSONNEL

Postes acquis

36. Lors de sa première réunion, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole avait approuvé cinq postes à financer à partir du budget permanent (Fonds BG) pour la période biennale 2005-2006 (décision BS-1/10) (trois postes d'administrateurs et deux postes de services généraux). Le recrutement à ces postes est décrit au tableau 4 ci-dessous. Au 31 décembre 2005, 4 des 5 postes approuvés sous le budget permanent ont été pourvus par des membres du personnel régularisés. Un poste d'administrateur est en attente de pourvoi.

37. Le Secrétaire exécutif a été également invité à revoir le système de classement des postes d'administrateurs en prévention des risques biotechnologiques et d'en rendre compte à la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole. On notera que les trois postes ont été classés au grade correspondant conformément aux règles et échelons des Nations unies et le niveau des tâches et responsabilités de ces postes n'ont pas changé ou augmenté, depuis, pour nécessiter un re-classement.

Tableau 4. Affectation du personnel au titre du budget permanent (Fonds BG) (au 18 novembre 2005)

<i>Situation des postes</i>	<i>Postes d'administrateurs</i>	<i>Postes des services généraux</i>
Total des postes approuvés par la Conférence des Parties	3	2
Régularisés	2	2
En cours de recrutement	1	0

Programmes de renforcement des capacités

38. Le Secrétariat intervient dans de nombreuses activités qui reconnaissent la nécessité de renforcer les capacités de Parties et leur connaissance des processus de la Convention et de son Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Ces activités se déclinent sous la forme de programmes de bourses et de stages en plus des programmes pour administrateurs senior et junior (cf. tableaux 5 et 6 ci-dessous).

Programme de bourses

39. Ce programme a été lancé pendant la période biennale 2001-2002 et vise à donner aux ressortissants de pays en développement l'occasion d'explorer le domaine de la diversité biologique, y compris la prévention des risques biotechnologiques, et les préparer ainsi à aider leurs institutions et communautés à protéger et promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

40. La sélection des candidats obéit à plusieurs critères dont l'expérience professionnelle des candidats, la pertinence de cette expérience aux travaux du Protocole et la contribution que le candidat apportera ultérieurement, dans son pays, aux efforts de renforcement des capacités et de sensibilisation.

41. Voici énumérées les capacités que les candidats devraient avoir acquis à l'issue du programme de bourse d'études:

(a) une meilleure connaissance des mécanismes et instruments environnementaux internationaux, notamment ceux intéressant la prévention des risques biotechnologiques, ainsi que des connaissances générales du système des Nations unies dans son ensemble;

(b) une bonne compréhension du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ses objectifs et programmes de travail ainsi que ses articulations avec d'autres problématiques, organismes et processus;

(c) pouvoir animer des séances de formation, dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques, au bénéfice des communautés ou organisations dont ils relèvent;

(d) disposer d'outils permettant de comprendre les problèmes de sécurité biotechnologique spécifiques à des pays donnés; et

(e) pouvoir diffuser, sur le rayon le plus large, les informations et connaissances acquises lors de la bourse d'études.

42. Le Secrétariat a pris en charge un candidat dans le cadre du programme de bourses d'études (cf. tableau 5).

Tableau 5. Programme de bourse d'études pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

<i>Durée de la bourse</i>	<i>Nationalité du candidat</i>	<i>Programme</i>	<i>Bourse fournie par:</i>
31 août 2004 – 09 février 2005	Angola	Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	Secrétariat de la CDB

Programme de stages

43. Ce programme permanent de stages du Secrétariat permet à des étudiants entre trois et six mois au Secrétariat en vue d'acquérir connaissances et expérience de recherche sur des thèmes se rapportant à leurs études et au Protocole. Ce programme non rémunéré est pris en charge par l'étudiant ou un organisme sponsor. Grâce à ces stages, les étudiants accèdent à une expérience à la fois pratique et utile qui vient compléter leurs études tout en bénéficiant au Secrétariat puisque les stagiaires repartent avec des savoirs et des expériences qu'ils mettent au service de leurs institutions et pays.

44. Comme indiqué au tableau 6 ci-dessous, deux étudiants en post-graduation ont été accueillis dans le cadre du programme de stages.

Tableau 6. Programme de stages au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

<i>Période de stage</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Programme</i>	<i>Stage financé par:</i>
3 mai – 3 août 2004	Rwanda	Mise en conformité par rapport au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	Autofinancement
1 ^{er} septembre – 30 novembre 2004	Japon	Mécanismes de règlement des différends de la Convention sur la diversité biologique vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce	Autofinancement

Perfectionnement du personnel

45. Le Secrétariat reconnaît que le développement de carrière de son personnel est une condition importante si l'on veut disposer d'une équipe professionnelle compétente et polyvalente et, donc, encourage le perfectionnement permanent de son capital humain en lui proposant des activités de formation et d'apprentissage. Plusieurs membres du personnel du Secrétariat de la CDB ont publié des articles scientifiques et stratégiques sur différentes questions intéressant la prévention des risques biotechnologiques.

Programme pour Administrateurs auxiliaires (AO)

46. Les administrateurs auxiliaires sont de jeunes membres du personnel de la classe des Professionnels dont le recrutement est financé par leurs Gouvernements, par le biais de fonds d'affectation spéciale, pour une durée allant de un à trois ans. Ces jeunes professionnels contribuent aux travaux de questions thématiques ou multisectorielles données et bénéficient de tout un éventail d'autres thèmes et problématiques relevant du Protocole. En 2005, il n'y a pas eu d'Administrateurs auxiliaires travaillant sur des questions intéressant la prévention des risques biotechnologiques.

III. OPTIONS DE PROPOSITION DE BUDGET POUR LA PERIODE BIENNALE 2007-2008

47. L'Article 31 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques stipule que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a été créé, au titre de l'Article 24 de la

Convention, pour assurer les fonctions de secrétariat du Protocole. Aux termes de l'alinéa 3 de l'Article 31:

“Pour autant qu'ils sont distincts, les coûts des services de secrétariat afférents au présent Protocole sont pris en charge par les Parties au Protocole. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole prend, à sa première réunion, les dispositions financières nécessaires à cet effet.”

48. Dans cet esprit, la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a adopté le budget 2005-2006 et, au paragraphe 13 de sa décision BS-I/10, avait demandé au Secrétaire exécutif de préparer et de présenter, à la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, un budget sur les coûts distincts des services du Secrétariat et du programme de travail sur la prévention des risques biotechnologiques du Protocole pour la période biennale 2007-2008.

49. En outre, la décision BS-I/10.14 a relevé la nécessité de faciliter l'établissement d'une hiérarchie des priorités en fournissant aux Parties des informations opportunes sur les conséquences financières de différentes options, et a invité le Secrétaire exécutif à inclure, dans la proposition de budget pour la période biennale 2007-2008, deux alternatives basées sur:

(a) le maintien du budget permanent au niveau de 2005-2006 (ex. : avec 0% de croissance nominale et 0% de croissance réelle); et

(b) l'augmentation du budget permanent à hauteur de 5% de croissance nominale par rapport au niveau de 2005-2006.

50. Dans l'esprit de ces décisions, le Secrétariat a préparé deux options budgétaires, (a) et (b), pour la période biennale 2007-2008. Ces options sont reprises aux tableaux 7 et 8 ci-dessous.

51. Les options budgétaires proposées comprennent, par ailleurs, l'ajout d'un Administrateur (P-2) pour les activités de proximité et les grandes activités de groupe. En outre, conformément à la décision VII/34.11 de la Conférence des Parties à la Convention, le Secrétaire exécutif fera, au Directeur général de l'UNON, une demande d'aide financière additionnelle pour couvrir les frais d'appui au programme, afin de garantir l'exécution des opérations spécifiques du Protocole, et ce conformément à l'esprit de la décision VII/34.12 de la Conférence des Parties.

52. Les options budgétaires proposées reflètent un changement dans le pourcentage des fonds de la réserve de fonctionnement, ajustement fait conformément aux directives du Contrôleur des Nations unies.

(a) Option 1 - 0% de croissance réelle par rapport au budget 2005-2006

Tableau 7. Besoins spécifiques en ressources financières du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques à prélever sur le budget permanent (Fonds BG) pour la période biennale 2007-2008

(Milliers de dollars US)

	Dépense	2007	2008
A.	Dépenses de personnel	659,8	679,6
B.	Réunions du bureau de la COP-MOP	50,0	60,0

	Dépense	2007	2008
C.	Réunion de la Conférence des Parties au Protocole (COP-MOP/4)		350,0
D.	Consultants/Sous-traitants	25,0	25,0
E.	Voyages en mission	60,0	60,0
F.	Réunions du Groupe de liaison (1/an)	35,0	35,0
G.	Réunion du Comité consultatif provisoire sur la prévention des risques biotechnologiques (1/an)	40,0	40,0
H.	Réunions du Comité sur la conformité (2/an)	95,0	95,0
I.	Réunion spéciale à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation (2)	800,0	0,0
J.	Traduction du site Web du BCH	20,0	20,0
K.	Formation/Bourses d'études	20,0	20,0
L.	Frais généraux de fonctionnement	95,0	100,0
M.	Assistance temporaire/heures supplémentaires	10,0	10,0
	Total	1 909,8	1 494,6
	<i>Coûts d'appui au programme 13%</i>	248,3	194,3
	<i>Fonds de la réserve de fonctionnement</i>	39,9	224,2
	Budget total	2 251,9	1 913,1

Pourcentage d'augmentation par rapport au budget 2005-2006

3%

(b) Option 2 - 5% de croissance nominale par rapport au budget 2005-2006**Tableau 8. Besoins spécifiques en ressources financières du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques à prélever sur le budget permanent (Fonds BG) pour la période biennale 2007-2008***(Milliers de dollars US)*

	Dépense	2007	2008
A.	Dépenses de personnel	659,8	679,6
B.	Réunions du bureau de la COP-MOP	50,0	60,0
C.	Réunion de la Conférence des Parties au Protocole (COP-MOP/4)		350,0
D.	Consultants/Sous-traitants	25,0	25,0
E.	Voyages en mission	60,0	60,0
F.	Réunions du Groupe de liaison (1/an)	35,0	35,0
G.	Réunion du Comité consultatif provisoire sur la prévention des risques biotechnologiques (1/an)	40,0	40,0
H.	Réunions du Comité sur la conformité (2/an)	95,0	95,0
I.	Réunion spéciale à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation (2)	800,0	0,0
J.	Traduction du site Web du BCH	20,0	20,0
K.	Formation/Bourses d'études	20,0	20,0
L.	Frais généraux de fonctionnement	130,0	135,0
M.	Assistance temporaire/heures supplémentaires	10,0	10,0
	Total	1 944,8	1 524,6
	Coûts d'appui au programme 13%	252,8	198,2
	Fonds de la réserve de fonctionnement	99,1	228,7
	Budget total	2 296,7	1 951,5

Pourcentage d'augmentation par rapport au budget 2005-2006**5%**

53. On notera que les Options 1 et 2 présentées plus haut ne comprennent pas les frais du personnel du Secrétariat et les dépenses générales de fonctionnement qui sont partagées avec la Convention. Elles ne suivent donc pas la décision VII/34.11 de la Conférence des Parties qui demande que les frais communs soient répartis entre la Convention et le Protocole. Ainsi, aux Options 1 et 2, les frais communs du Protocole continueront à être subventionnés par la Convention, à défaut de quoi le Secrétariat ne pourrait pas mener à bien le programme de travail approuvé du Protocole.

54. En plus des deux propositions de budget fournies aux tableaux 7 et 8, le Secrétariat a également établi une troisième proposition budgétaire montrant les meilleures estimations, selon le Secrétariat, des fonds nécessaires pour exécuter le programme de travail 2007-2008 du Protocole, dans l'esprit des décisions de la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole. La troisième alternative est présentée comme Option 3 et est reprise au tableau 9 ci-dessous. Elle comprend 15% de coûts généraux de fonctionnement du Secrétariat ainsi que 15% du personnel

/...

travaillant à la fois pour la Convention sur la diversité biologique et le Protocole, conformément à l'alinéa 11 de la décision VII/34 de la septième réunion de la Conférence des Parties.

55. La décision VII/34.10 priait le Secrétaire exécutif de mettre au point une formule ou système de traçage pour pouvoir répartir les frais du Secrétariat entre la Convention et le Protocole. Le Secrétariat a mis au point un système électronique permettant aux membres du personnel de saisir (ou noter) avec précision le temps qu'ils consacrent quotidiennement à la Convention et au Protocole respectivement. L'analyse des données concernant le personnel travaillant actuellement pour les deux conclut à un partage 85% - 15% du temps de travail consacré à la Convention et au Protocole respectivement.

(c) Option 3 - budget requis pour les activités prévues en 2007-2008

Tableau 9. Besoins spécifiques en ressources financières du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques à prélever sur le budget permanent (Fonds BG) pour la période biennale 2007-2008

(Milliers de dollars US)

	Dépense	2007	2008
A.	Dépenses de personnel*	962,5	991,3
B.	Réunions du bureau de la COP-MOP	50,0	60,0
C.	Réunions de la Conférence des Parties au Protocole (COP-MOP/4)		350,0
D.	Consultants/Sous-traitants	25,0	25,0
E.	Voyages en mission	60,0	60,0
F.	Réunions du Groupe de liaison (1/an)	35,0	35,0
G.	Réunions du Comité consultatif provisoire sur la prévention des risques biotechnologiques (1/an)	40,0	40,0
H.	Réunions du Comité sur la conformité (2/an)	95,0	95,0
I.	Réunion spéciale à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation (2)	800,0	0,0
J.	Traduction du site Web du BCH	20,0	20,0
K.	Formation/Bourses d'études	20,0	20,0
L.	Frais généraux de fonctionnement (15%)**	192,8	192,8
M.	Assistance temporaire/heures supplémentaires	10,0	10,0
	Total	2 310,2	1 899,1
	Coûts d'appui au programme 13%	2 310,2	246,9
	Fonds de la réserve de fonctionnement	153,9	284,9
	Budget total	2 764,4	2 430,9

* dont 15% coûts pour les postes IP-5; 4 P-4; 8 P-3 et 4 des services généraux financés principalement sur les fonds propres de la Convention

** 15% des frais généraux de fonctionnement du Secrétariat : loyer; entretien; communications; papeterie& nécessaire de bureau; matériel ;, etc.)

Pourcentage d'augmentation nominatif par rapport au budget 2005-2006 **28,4%**

/...

Pourcentage d'augmentation en termes réels par rapport au budget 2005-2006
25,4%

56. Les options fournies aux tableaux 7-9 ci-dessus comprennent divers coûts de personnel pour le Protocole comme on peut le voir au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 10. Besoins spécifiques en ressources humaines du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques à financer sur le budget permanent (Fonds BG) pour la période biennale 2007-2008*

	2007	2008
Catégorie professionnelle		
P-5	1	1
P-4	1	1
P-3	1	1
P-2	1	1
Total de la catégorie professionnelle	4	4
Total de la catégorie Services généraux	2	2
TOTAL	6	6

* Plus 15% du temps de travail de personnel des catégories IP-5; 4 P-4; 8 P-3 et 4 GS financés principalement sur les fonds propres de la Convention

Tableau 11. Chiffres utilisés dans le calcul des dépenses de personnel

Échelon	2005	2006	2007	2008
ASG	201 300	205 300	211 500	217 800
D-1	186 600	190 300	196 000	201 900
P-5	169 500	172 900	178 100	183 400
P-4	144 900	147 800	152 200	156 700
P-3	123 000	125 500	129 200	133 100
P-2	96 800	98 700	101 700	104 700
Services généraux	42 000	42 800	49 300	50 800

57. On trouvera aux tableaux 12 et 13 ci-dessous les besoins en ressources des Fonds d'affectation spéciale volontaires (BH et BI) respectivement pour la période biennale 2007-2008.

58. A la lumière des options exposées ci-dessus et de l'engagement énoncé au paragraphe 60 ci-dessous, le Secrétariat recommande que la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques examine et adopte l'Option 3.

Tableau 12. Besoins en ressources du Fonds d'affection spéciale volontaire (BH) des contributions volontaires supplémentaires en soutien aux activités approuvées pour la période biennale 2007-2008

(Milliers de dollars US)

I	Description	2007	2008
	<i>Réunions</i>		
	Réunions régionales de coordination du renforcement des capacités pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (1/an)	60,0	60,0
	Ateliers de travail régionaux sur le renforcement des capacités/évaluation des risques sur les OVM (4)	100,0	100,0
	Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'évaluation et la gestion des risques		300,0
	<i>Consultants/Sous-traitants</i>		
	Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques	20,0	
	- Révision de la conception graphique du BCH		
	- Examen externe du BCH	20,0	
	- Audit de sécurité extérieure du BCH		10,0
	Fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques	50,0	50,0
	<i>Matériel</i>		
	Matériel informatique et logiciels du BCH	5,0	5,0
	Total partiel	255,0	525,0
II.	<i>Coûts d'appui au programme (13%)</i>	33,2	68,3
	Coût Total (I + II)	288,2	593,3

Tableau 13. Besoins en ressources du Fonds d'affection spéciale volontaire (BI) pour faciliter la participation de Parties au Protocole pour la période biennale 2007-2008

(Milliers de dollars US)

I	Description	2007	2008
<i>Réunions</i>			
	Réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole		450,0
	Groupe spécial à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation (2)	900,0	
	Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'évaluation et la gestion des risques		450,0
	Total partiel I	900,0	900,0
II	<i>Coûts d'appui au programme (13%)</i>	117,0	117,0
Coût total (I + II)		1 017,0	1 017,0

IV. PRINCIPAUX FACTEURS ET HYPOTHESES UTILISES POUR ESTIMER LES BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES POUR LA PERIODE BIENNALE 2007-2008

54. La proposition de budget-programme du Protocole part des hypothèses ci-dessous:

(a) Les coûts des services du Secrétariat au Protocole, si tant qu'ils sont distincts, sont à la charge des Parties au Protocole ;

(b) 15% des frais communs de la Convention et du Protocole seront pris en charge par le Protocole et ce conformément à l'analyse du temps réalisée par le Secrétariat suite à la demande qui lui a été faite par la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention ;

(c) Les réunions ordinaires de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole se tiennent tous les deux ans conjointement avec les réunions ordinaires de la Conférence des Parties, et ce conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'Article 29 du Protocole, sauf si la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole en décide autrement.

(d) Les réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole durent une semaine;

(e) Le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole tient deux réunions de deux jours par an au siège du Secrétariat et, à titre additionnel,

/...

le Bureau se réunit un jour sur deux pendant les réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole ;

(f) Des réunions annuelles d'un groupe de liaison sur le renforcement des capacités sont envisagées (10 participants pris en charge);

(g) Deux réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation sont également envisagées pendant la période biennale ; elles dureront une semaine et se tiendront au siège du Secrétariat à Montréal (150 participants);

(h) Il est envisagé la tenue de deux réunions annuelles du Comité sur la conformité, sauf décision contraire du Comité, avec quinze (15) participants (3 par région);

(i) Réunions annuelles du Comité consultatif provisoire sur la prévention des risques biotechnologiques (12 participants pris en charge).

60. Conformément au paragraphe 70 de l'Addendum au document de budget intitulé « pour un soutien accru du Secrétariat à la mise en œuvre de la Convention et à la poursuite de l'objectif de 2010 » (UNEP/CBD/COP/8/28/Add.1), le budget du Protocole sera soumis à un audit financier biennal ; le rapport et la communication de gestion seront soumis, régulièrement, à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

V. ACTION EVENTUELLE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA

55. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena pourrait souhaiter envisager l'adoption d'une décision dans les termes suivants:

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Réaffirmant les modalités opérationnelles du budget-programme permanent du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (BG) telles qu'elles ont été arrêtées à la décision BS-1/10 ;

1. *Se félicite* de la contribution annuelle au montant de 165 000 \$US du Canada, pays hôte du Secrétariat;

2. *Approuve* un budget-programme (BG) permanent de xxx \$US pour l'année 2007 et xxxx \$US pour l'année 2008, aux fins énumérées à l'annexe I ci-dessous;

3. *Adopte* le barème d'évaluation pour l'affectation des coûts spécifiques au titre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques pour les exercices 2007 et 2008 comme indiqué en annexe à la présente décision ;

4. *Décide* d'arrêter la réserve de capital*/ à 15% annuellement des dépenses relevant du budget permanent (Fonds BG) exclusion faite des frais d'appui au programme ;

5. *Note* les estimations de financement d'activités relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et qui seront financées par:

(a) Le Fonds d'affection spéciale volontaire (BH) pour les contributions volontaires supplémentaires en soutien aux activités approuvées pour la période biennale 2007-2008, tel qu'indiqué à l'annexe III ci-dessous;

(b) Le Fonds d'affection spéciale volontaire (BI) pour faciliter la participation de parties en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement et d'autres Parties à économies en transition, pour la période biennale 2007-2008, selon les indications fournies par le Secrétaire exécutif et qui sont reprises à l'annexe IV ci-dessous et *exhorte* les Parties à faire des contributions à ces fonds;

6. *Invite* toutes les Parties au Protocole à noter que les contributions au budget permanent (Fonds BG) arrivent à échéance le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle ces contributions ont été budgétisées et de s'en acquitter sans retard et *exhorte* les Parties, qui sont en mesure de le faire, de verser, au plus tard le 1^{er} octobre 2006 pour l'année calendaire 2007 et le 1^{er} octobre 2007 pour l'année calendaire 2008, les contributions nécessaires pour financer les dépenses spécifiques approuvées du Protocole et, à cet égard, demande à ce qu'il soit indiqué aux Parties la somme de leurs contributions respectives au plus tard le 1^{er} août de l'année précédant celle où telles contributions sont échues;

7. *Exhorte* toutes les Parties et toutes les Etats qui ne sont pas encore Parties au Protocole, ainsi que les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources, à apporter des contributions au Fonds d'affectation spéciale (BH et BI) volontaire du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques afin de permettre au Secrétariat de mener à bien les activités dans les délais impartis;

8. *Décide* que les fonds d'affectation spéciale (BG, BH, BI), pour le Protocole de Cartagena, seront prorogés pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

*/ Mémo du Contrôleur des Nations unies en date du 29 mars 2005.

Annexe I

ETAT DES COTISATIONS AU FONDS BG (AU 31 DECEMBRE 2005)

Pays	Engagements annoncés pour 2005	Sommes perçues en 2004 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005 et les années à venir	Engagements annoncés mais pas encore versés en 2005
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US
Albanie	110				110
Algérie	2 611		2 611	2 611	0
Antigua-et-Barbuda	103	191			- 88
Arménie	69		69	128	- 59
Autriche	29 515	29 515		25 246	- 25 246
Azerbaïdjan	86				86
Bahamas	447		447	829	- 382
Bangladesh	200				200
Barbade	344	344		294	- 294
Belarus	618		618	618	0
Belgique	36 731				36 731
Belize	34				34
Bénin	39				39
Bhoutan	34				34
Bolivie	309		309	574	- 265
Botswana	412	765			- 353
Brésil	52 330		52 330	52 330	0
Bulgarie	584		584	584	0
Burkina Faso	69				69
Cambodge	69		69	128	- 59
Cameroun	275				275
Chine	21 235				21 235
Colombie	5 326		5 326	5 374	- 48
Croatie	1 271				1 271

Pays	Engagements annoncés pour 2005	Sommes perçues en 2004 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005 et les années à venir	Engagements annoncés mais pas encore versés en 2005
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US
Cuba	1 477				1 477
Chypre	1 340		1 340	1 340	0
République tchèque	6 288		6 288	11 672	- 5 384
R. D. Congo	54				54
Danemark	24 670		24 670	45 793	-21 123
Djibouti	34				34
Dominique	34				34
Équateur	653		653	653	0
Égypte	412		412	412	0
El Salvador	756				756
Érythrée	19				19
Estonie	412	412			0
Éthiopie	137	255			- 118
Communauté européenne	50 038	40 765	9 273	52 054	-42 781
Fiji	137				137
Finlande	18 314	18 314		15 680	-15 680
France	207 190		207 190	384 588	-177 398
Gambie	34				34
Allemagne	297 626		297 626	552 436	-254 810
Ghana	137				137
Grèce	18 211				18 211
Grenade	34				34
Guatemala	949		949	1 822	-873
Hongrie	4 329		4 329	8 016	-3 687
Inde	14 466				14 466
Indonésie	4 005				4 005
Iran	5 395				5 395
Irlande	12 026		12 026	22 323	-10 297
Italie	167 848		167 848	311 561	-143 713

Pays	Engagements annoncés pour 2005	Sommes perçues en 2004 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005 et les années à venir	Engagements annoncés mais pas encore versés en 2005
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US
Japon	440 330		440 330	440 330	0
Jordanie	378				378
Kenya	309				309
Kiribati	34				34
Corée, République démocratique de	344				344
Lao, République démocratique et populaire du	200		200	371	-171
Lettonie	515	515	0	572	-572
Lesotho	34				34
Liberia	34				34
Libye	1 332				1 332
Lituanie	825		825	1 531	-706
Luxembourg	2 646				2 646
Macédoine	62				62
Madagascar	103		103	176	-73
Malaisie	6 975		6 975	6 975	0
Maldives	34				34
Mali	69				69
Marshall (Îles)	34				34
Mauritanie	7				7
Maurice	378		378	702	-324
Mexique	64 700		64 680	64 680	20
Mongolie	34		34	63	-29
Mozambique	34				34
Namibie	131				131
Nauru	34				34
Nouvelle – Zélande	4 508		4 508	10 883	-6 375
Pays – Bas	58 068		58 068	109 748	-51 680

Pays	Engagements annoncés pour 2005	Sommes perçues en 2004 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005 et les années à venir	Engagements annoncés mais pas encore versés en 2005
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US
Nicaragua	34		34	63	-29
Niger	34				34
Nigeria	1 443				1 443
Niue	34				34
Norvège	23 330		23 330	23 300	30
Oman	2 405	2 405		2 059	-2 059
Palaos	34				34
Panama	653				653
Paraguay	412				412
Pérou	3 161				3 161
Pologne	15 840	15 840		13 562	-13 562
Portugal	15 978		15 978	15 978	0
République de Moldova	34				34
Roumanie	2 062		2 062	2 062	0
Rwanda	34				34
Saint Kitts- et-Nevis	34				34
Sainte-Lucie	21		21	79	-58
Saint Vincent-et-les Grenadines	34				34
Samoa	34		34	63	-29
Sénégal	172		154	154	18
Seychelles	69		69	108	-39
Slovaquie	1 752	1 752		1 500	-1 500
Slovénie	2 818	2 818		2 412	-2 412
Salomon (Îles)	34				34
Afrique du Sud	10 033				10 033
Espagne	86 587		86 587	86 587	0
Sri Lanka	584		584	1 084	-500
Soudan	61				61
Suède	34 291		34 291	68 582	-34 291

Pays	Engagements annoncés pour 2005	Sommes perçues en 2004 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005	Sommes perçues en 2005 pour l'exercice 2005 et les années à venir	Engagements annoncés mais pas encore versés en 2005
	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US	\$ US
Suisse	41 129	41 129		35 215	-35 215
Syrie	1 306		1 306	1 306	0
Tadjikistan	34				34
Togo	34				34
Tonga	34				34
Trinité-et-Tobago	756		756	756	0
Tunisie	1100		1 100	2 041	-941
Turquie	12782				12 782
Ouganda	200				200
Ukraine	1 340				1 340
Royaume – Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	210 523	210 523		180 252	-180 252
République-unie de Tanzanie	206				206
Venezuela	5 876				5 876
Vietnam	722		722	1 340	-618
Zambie	69	103			-34
Zimbabwe	142		142	334	-192
Total partiel	2 050 263	365 646	1 538 208	2 571 934	- 887 317
Contributions supplémentaires					
Canada	165 000		165 000	165 000	0
Total global	2 215 263	365 646	1 703 208	2 736 934	- 887 317

Annexe II

L'ETAT DES COTISATIONS AU FONDS BH AU 31 DECEMBRE 2005

PAYS	Contributions annoncées mais pas versées au 31.12.04		Contributions annoncées pour 2005		Sommes perçues en 2005 pour les années antérieures	Sommes perçues en 2005 pour 2005 et les années futures	Contributions annoncées pour 2005 et les années antérieures mais pas encore versées
Autriche			23 958	1/		23 958	0
Brésil			213 732	5/		107 821	105 911
Finlande			12 046	3/		12 046	0
Italie			70 000	4/			70 000
Suède			34 866	2/		34 866	0
Total	0		354 602		0	178 691	175 911

1/L'Autriche a annoncé une contribution de 18 000 € pour le Groupe spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 25-27 mai 2005

2/La Suède a annoncé une contribution de 250 000 SEK pour le Groupe spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 25-27 mai 2005

3/La Finlande a annoncé une contribution de 10 000 € pour le Groupe spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 25-27 mai 2005

4/L'Italie a annoncé une contribution de 70 000 \$US pour le Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation et la gestion des risques relevant du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Rome, Italie, 15-18 novembre 2005

5/Le Brésil a annoncé une contribution de 213 732 \$US pour la Troisième réunion de la COP/MOP, Curitiba, Brésil, 13-17 mars 2006

Annexe III

L'ETAT DES COTISATIONS AU FONDS BI AU 31 DECEMBRE 2005

PAYS	Contributions annoncées mais pas versées au 31.12.04		Contributions annoncées pour 2005		Sommes perçues en 2005 pour les années antérieures	Sommes perçues en 2005 pour 2005 et les années futures	Contrib utions annonc ées pour 2005 et les années antérie ures
Autriche			25 925	4/		25 925	0
Brésil			18 833	17/			18 833
Canada			44 477	10/		44 477	0
Danemark			17 709	9/		17 709	0
Danemark			24 872	14/		24 872	0
Finlande			26 203	2/		26 203	0
France			24 554	12/		24 554	0
Irlande			12 493	5/		12 493	0
Italie			36 936	15/		36 936	0
Pays-Bas			240 140	6/		240 140	0
Norvège			16 447	3/		16 447	0
Norvège			29 928	16/		29 928	0
Slovénie			3 874	11/		3 874	0
Suède			43 291	8/		43 291	0
Suisse			40 000	1/		40 000	0
Suisse			50 000	13/		50 000	0
Royaume-Uni			94 390	7/		94 390	0
Total			750 072			731 239	18 833

1/La Suisse a annoncé une contribution de 40 000 \$US pour la Première Réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation au titre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

Montréal, Canada, 25-27 mai 2005

2/La Finlande a annoncé une contribution de 10 000 € pour la Deuxième réunion de la COP/MOP et 10 000 € pour le Groupe d'experts à composition non limitée sur les OGM en 2005

3/La Norvège a annoncé une contribution de 100 000 NOK pour le Groupe d'experts à composition non limitée sur les conditions d'identification des organismes vivants modifiés destinés à l'alimentation humaine ou animale ou à être transformés

(Art. 18.2(a)), Montréal, Canada, 16-18 mars 2005

4/L'Autriche a annoncé une contribution de 20 000 € pour le Groupe spécial d'experts techniques à composition non limitée sur l'Art. 18.2 (a) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 16-18 mars 2005

5/L'Irlande a annoncé une contribution de 10 000 € pour le Groupe spécial d'experts techniques à composition non limitée sur l'Art. 18.2 (a) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 16-18 mars 2005

6/Les Pays-Bas ont annoncé une contribution de 200 000 € pour (a) le Groupe spécial d'experts techniques à composition non limitée sur l'Art. 18.2 (a) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Montréal, Canada, 16-18 mars 2005, et (b) la Première Réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation au titre du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 25-27 mai 2005, (c) la deuxième Réunion de la COP/MOP 2, Montréal, Canada, 30 mai - 3 juin 2005

7/Le Royaume-Uni a annoncé une contribution de 50 000 GBP pour le Groupe spécial d'experts techniques à composition non limitée sur l'Art. 18.2 (a) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 16-18 mars 2005

8/La Suède a annoncé une contribution de 300 000 SEK pour la Deuxième réunion de la COP/MOP 2, Montréal, Canada, 30 mai - 3 juin 2005

9/Le Danemark a annoncé une contribution de 100 000 DKK pour le Groupe spécial d'experts techniques à composition non limitée sur l'Art. 18.2 (a) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 16-18 mars 2005

10/Le Canada a annoncé une contribution au Groupe spécial d'experts techniques à composition non limitée sur l'Art. 18.2 (a) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Montréal, Canada, 16-18 mars 2005

11/La Slovénie a annoncé une contribution de 3 000 € pour couvrir les frais de participation de pays en développement

12/La France a annoncé une contribution de 20 000 € pour la Deuxième réunion de la COP/MOP 2, Montréal, Canada, 30 mai – 3 juin 2005

13/La Suisse a annoncé une contribution de 50 000 \$US pour le Groupe spécial d'experts techniques à composition non limitée sur l'Art. 18.2 (a) du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Montréal, Canada, 16-18 mars 2005 et la Deuxième réunion de la COP/MOP, Montréal, Canada, 30 mai – 3 juin 2005

14/Le Danemark a annoncé une contribution pour couvrir les frais de participation de pays en développement

15/L'Italie a annoncé une contribution au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, Montréal, Canada, 25-27 mai 2005

16/La Norvège a annoncé une contribution pour couvrir les frais de participation de pays en développement aux réunions du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

17/Le Brésil a annoncé une contribution de 18 833 \$US pour couvrir les frais de participation de communautés autochtones à la Troisième réunion de la COP/MOP

18/ La Communauté européenne s'est engagée à accorder 51 215 euros à la Première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la responsabilité et la réparation relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, qui s'est tenue à Montréal du 25 au 27 mai 2005.

Annexe IV

**ETAT DU FONDS D’AFFECTATION SPECIALE VOLONTAIRE (BH) POUR LES
CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES VOLONTAIRES EN SOUTIEN AUX ACTIVITES
APPROUVEES POUR LA PERIODE BIENNALE 2005-2006**

Au 31 décembre 2005

(AU 31 DECEMBRE 2005)

I	Description	2005 <i>Approuvés</i> <i>(milliers de</i> <i>\$US)</i>	2006 <i>Approuvés</i> <i>(milliers de</i> <i>\$US)</i>	2005 <i>Annoncés</i> <i>(milliers de</i> <i>\$US)</i>	2005 <i>Versés</i> <i>(milliers de</i> <i>\$US)</i>
	Réunions				
	Réunions régionales pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (4/an)	40,0	40,0	0,0	0,0
	Réunions des experts techniques du Centre d’échanges pour la prévention des risques biotechnologiques *	60,0	60,0		
	Réunion du Groupe spécial d’experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation	60,0		99,7	99,7
	Réunions de coordination sur le renforcement des capacités (dans le cadre du mécanisme de coordination)	60,0	60,0	0,0	
	Réunions régionales de renforcement des capacités sur l’Article 18 (4/an)	40,0	40,0	0,0	
	Consultants/Sous-traitants				
	Mécanisme du Centre d’échanges pour la prévention des risques biotechnologiques				
	- Traduction du site Web du BCH *	20,0			
	- Examen indépendant du BCH	150,0		0,0	
	- Révision du Fichier d’experts	15,0		0,0	
	Matériel				
	Remplacement/amélioration du matériel informatique du BCH		50,0		
	Total partiel	445,0	250,0	99,7	99,7
II	Coûts d’appui au programme (13%)	57,9	32,5	13,0	13,0

/...

I	Description	2005	2006	2005	2005
		<i>Approuvés (milliers de \$US)</i>	<i>Approuvés (milliers de \$US)</i>	<i>Annoncés (milliers de \$US)</i>	<i>Versés (milliers de \$US)</i>
III	Fonds de la réserve de fonctionnement (5%)	39,3			
TOTAL (I + II +III)		542,2	282,5	112,7	112,7

* Les fonds pour ces activités proviennent du Fonds d'affectation spéciale volontaire de la Convention

Annexe V

**FONDS D’AFFECTATION SPECIALE VOLONTAIRE (BI) POUR FACILITER LA
PARTICIPATION DE PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA, POUR LA PERIODE
BIENNALE 2005-2006**

au 31 décembre 2005

I	Description	2005 <i>Approuvés</i> <i>(milliers de \$US)</i>	2006 <i>Approuvés</i> <i>(milliers de \$US)</i>	2005 <i>Annoncés</i> <i>(milliers de \$US)</i>	2005 <i>Versés</i> <i>(milliers de \$US)</i>
	Réunions				
	Réunions régionales pour le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (4/an)	200,0	200,0	0,0	0,0
	Réunions des Parties	540,0	540,0	293,3	293,3
	Groupe de travail spécial d’experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation		540,0	307,3	241,0
	Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’ Article 18	540,0		208,2	208,1
	Réunions régionales de renforcement des capacités sur l’ Article 18 (4/an)	200,0	200,0	0,0	0,0
	Total partiel	1 480,0	1 480,0	808,8	742,4
II	Coûts d’appui au programme (13%)	192,4	192,4	105,1	96,5
	TOTAL (I + II)	1 672,4	1 672,4	913,9	838,9

Annexe VI

BAREME ACTUEL DES CONTRIBUTIONS (2005-2006)

Pays membre	Barème d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Barème à 22% Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)	Contributions au 01.01.2005 (\$ US)	Barème d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Barème à 22% Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)	Contributions au 01.01.2006 (\$ US)	Total des contributions 2005-2006 (\$ US)
Albanie	0,005	0,005	110	0,005	0,008	145	255
Algérie	0,076	0,130	2 611	0,076	0,130	2 236	4 847
Antigua-et-Barbuda	0,003	0,005	103	0,003	0,005	88	191
Arménie	0,002	0,003	69	0,002	0,003	59	128
Autriche	0,859	1,475	29 515	0,859	1,475	25 271	54 786
Azerbaïdjan	0,005	0,004	86	0,005	0,008	144	230
Bahamas	0,013	0,022	447	0,013	0,022	382	829
Bangladesh	0,010	0,010	200	0,010	0,010	171	371
Barbade	0,010	0,017	344	0,010	0,017	294	638
Belarus	0,018	0,031	618	0,018	0,031	530	1 148
Belgique	1,069	1,835	36 731	1,069	1,835	31 449	68 180
Belize	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Bénin	0,002	0,002	39	0,002	0,003	58	97
Bhoutan	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Bolivie	0,009	0,015	309	0,009	0,015	265	574
Botswana	0,012	0,021	412	0,012	0,021	353	765
Brésil	1,523	2,615	52 330	1,523	2,615	44 806	97 136
Bulgarie	0,017	0,029	584	0,017	0,029	500	1 084
Burkina Faso	0,002	0,003	69	0,002	0,003	59	128
Cambodge	0,002	0,003	69	0,002	0,003	59	128
Cameroun	0,008	0,014	275	0,008	0,014	235	510
Chine	2,053	1,061	21 235	2,053	3,302	56 587	77 822
Colombie	0,155	0,266	5 326	0,155	0,266	4 560	9 886
Croatie	0,037	0,064	1 271	0,037	0,064	1 089	2 360
Cuba	0,043	0,074	1 477	0,043	0,074	1 265	2 742
Chypre	0,039	0,067	1 340	0,039	0,067	1 147	2 487
République tchèque	0,183	0,314	6 288	0,183	0,314	5 384	11 672
République démocratique du Congo	0,003	0,003	54	0,003	0,005	87	141
Danemark	0,718	1,233	24 670	0,718	1,233	21 123	45 793
Djibouti	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Dominique	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Équateur	0,019	0,033	653	0,019	0,033	559	1 212
Égypte	0,012	0,021	412	0,012	0,021	353	765
El Salvador	0,022	0,038	756	0,022	0,038	647	1 403
Érythrée	0,001	0,001	19	0,001	0,002	29	48
Estonie	0,012	0,021	412	0,012	0,021	353	765

/...

Pays membre	Barème	Barème à 22%	Contributions au 01.01.2005 (\$ US)	Barème	Barème à 22%	Contributions au 01.01.2006 (\$ US)	Total des contributions 2005-2006 (\$ US)
	d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)		d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)		
Éthiopie	0,004	0,007	137	0,004	0,007	118	255
Communauté européenne	2,500	2,500	50 038	2,500	2,500	42 843	92 881
Fiji (Îles)	0,004	0,007	137	0,004	0,007	118	255
Finlande	0,533	0,915	18 314	0,533	0,915	15 680	33 994
France	6,030	10,352	207 190	6,030	10,352	177 398	384 588
Gambie	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Allemagne	8,662	14,870	297 626	8,662	14,870	254 830	552 456
Ghana	0,004	0,007	137	0,004	0,007	118	255
Grèce	0,530	0,910	18 211	0,530	0,910	15 592	33 803
Grenade	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Guatemala	0,030	0,047	949	0,030	0,051	873	1 822
Hongrie	0,126	0,216	4 329	0,126	0,216	3 707	8 036
Inde	0,421	0,723	14 466	0,421	0,723	12 386	26 852
Indonésie	0,142	0,200	4 005	0,142	0,240	4 117	8 122
Iran	0,157	0,270	5 395	0,157	0,270	4 619	10 014
Irlande	0,350	0,601	12 026	0,350	0,601	10 297	22 323
Italie	4,885	8,386	167 848	4,885	8,386	143 713	311 561
Japon	19,468	22,000	440 330	19,468	22,000	377 014	817 344
Jordanie	0,011	0,019	378	0,011	0,019	324	702
Kenya	0,009	0,015	309	0,009	0,015	265	574
Kiribati	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
République démocratique de Corée	0,010	0,017	344	0,010	0,017	294	638
République démocratique et populaire du Lao	0,015	0,010	200	0,015	0,010	171	371
Lettonie	0,015	0,026	515	0,015	0,026	441	956
Lesotho	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Libéria	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Libye	0,132	0,067	1 332	0,132	0,212	3 628	4 960
Lituanie	0,024	0,041	825	0,024	0,041	706	1 531
Luxembourg	0,077	0,132	2 646	0,077	0,132	2 265	4 911
ERY Macédoine	0,006	0,003	62	0,006	0,010	173	235
Madagascar	0,003	0,005	103	0,003	0,005	88	191
Malaisie	0,203	0,348	6 975	0,203	0,348	5 972	12 947
Maldives	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Mali	0,002	0,003	69	0,002	0,003	59	128
Marshall (Îles)	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Mauritanie	0,001	0,000	7	0,001	0,002	27	34
Maurice	0,011	0,019	378	0,011	0,019	324	702
Mexique	1,883	3,233	64 700	1,883	3,233	55 396	120 096

Pays membre	Barème d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Barème à 22% Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)	Contributions au 01.01.2005 (\$ US)	Barème d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Barème à 22% Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)	Contributions au 01.01.2006 (\$ US)	Total des contributions 2005-2006 (\$ US)
Mongolie	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Mozambique	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Namibie	0,006	0,007	131	0,006	0,010	174	305
Nauru	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Pays-Bas	1,690	2,901	58 068	1,690	2,901	49 719	107 787
Nlle-Zélande	0,221	0,225	4 508	0,221	0,372	6 375	10 883
Nicaragua	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Niger	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Nigeria	0,042	0,072	1 443	0,042	0,072	1 236	2 679
Nioué	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Norvège	0,679	1,166	23 330	0,679	1,166	19 976	43 306
Oman	0,070	0,120	2 405	0,070	0,120	2 059	4 464
Palaos	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Panama	0,019	0,033	653	0,019	0,033	559	1 212
Paraguay	0,012	0,021	412	0,012	0,021	353	765
Pérou	0,092	0,158	3 161	0,092	0,158	2 707	5 868
Pologne	0,461	0,791	15 840	0,461	0,791	13 562	29 402
Portugal	0,470	0,798	15 978	0,470	0,798	13 681	29 659
République de Moldova	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Roumanie	0,060	0,103	2 062	0,060	0,103	1 765	3 827
Rwanda	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Sainte-Lucie	0,002	0,001	21	0,002	0,003	58	79
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Samoa	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Sénégal	0,005	0,009	172	0,005	0,009	147	319
Seychelles	0,002	0,003	69	0,002	0,003	59	128
Slovaquie	0,051	0,088	1 752	0,051	0,088	1 500	3 252
Slovénie	0,082	0,141	2 818	0,082	0,141	2 412	5 230
Salomon (Îles)	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Afrique du Sud	0,292	0,501	10 033	0,292	0,501	8 590	18 623
Espagne	2,520	4,326	86 587	2,520	4,326	74 137	160 724
Sri Lanka	0,017	0,029	584	0,017	0,029	500	1 084
Soudan	0,008	0,003	61	0,008	0,010	171	232
Suède	0,998	1,713	34 291	0,998	1,713	29 360	63 651
Suisse	1,197	2,055	41 129	1,197	2,055	35 215	76 344
Syrie	0,038	0,065	1 306	0,038	0,065	1 118	2 424
Tadjikistan	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Togo	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63
Tonga	0,001	0,002	34	0,001	0,002	29	63

Trinité-et-Tobago	0,022	0,038	756	0,022	0,038	647	1 403
Tunisie	0,032	0,055	1 100	0,032	0,055	941	2 041
Pays membre	Barème d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Barème à 22 Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)	Contributions au 01.01.2005 (\$ US)	Barème d'évaluations 2004 des Nations Unies (%)	Barème à 22% Plafond, aucun PMA ne payant plus de 0,01% (%)	Contributions au 01.01.2006 (\$ US)	Total des contributions 2005-2006 (\$ US)
Turquie	0,372	0,639	12 782	0,372	0,639	10 944	23 726
Ouganda	0,006	0,010	200	0,006	0,010	171	371
Ukraine	0,039	0,067	1 340	0,039	0,067	1 147	2 487
Royaume – Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	6,127	10,518	210 523	6,127	10,518	180 252	390 775
République-Unie de Tanzanie	0,006	0,010	206	0,006	0,010	177	383
Venezuela	0,171	0,294	5 876	0,171	0,294	5 031	10 907
Vietnam	0,021	0,036	722	0,021	0,036	618	1 340
Zambie	0,002	0,003	69	0,002	0,003	59	128
Zimbabwe	0,007	0,007	142	0,007	0,012	202	344
TOTAL	69,056	102,436	2 050 263	69,056	105,050	1 800 258	3 850 521
